

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 20 Décembre (20/12/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 13 décembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, Mme Marie CASTRO, **Adjoints,**

M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers**

Municipaux

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme Christine LASSALLE), Mme Christine FANFELLE (représentée par M. Abdelkader SELAM), M. Bernard REDON (représenté par M. Guy-Michel EMPOCIELLO), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. Alain JEAN),

Adjoints

Mme Nathalie GALHO (représentée par M. Gilles BENECH), **Conseillère Municipale**

ETAIENT EXCUSES :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**

Mme Colette ROLLET, **Conseillère Municipale**

ETAIENT ABSENTS :

M. Guy ROQUEFORT, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. Abdelkader SELAM est nommé secrétaire de séance.

36 – 20 Décembre 2013

AVENANT 2013-2015 AU CONTRAT GRANDS SITES MIDI-PYRENEES 2009-2013

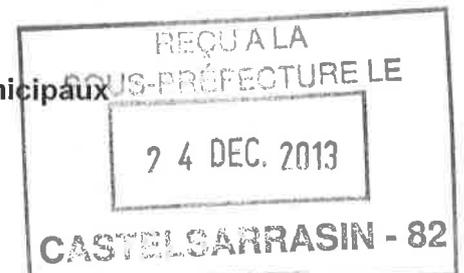
Rapporteur : Monsieur le MAIRE

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le schéma Régional d'Orientation du Tourisme et des Loisirs approuvé par l'Assemblée Régionale le 29 mars 2007,

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 30 novembre 2007 approuvant l'agenda 21 Régional,

Vu le Plan de Soutien de la Région en faveur de l'Economie Touristique, approuvé par l'Assemblée Régionale le 29 novembre 2007,



Vu la Convention d'Application Tourisme signée par la Région et le Département du Tarn et Garonne en date du 29 juillet 2008,

Vu la convention Territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne signée le 9 février 2009,

Vu le Contrat Grands Sites Midi-Pyrénées 2009-2013,

Vu la délibération du Conseil Régional,

Vu la délibération du Conseil Général,

Vu la délibération de la Commune de Moissac en date du 20 décembre 2013,

Vu la délibération de l'Office de Tourisme de Moissac en date du 19 décembre 2013,

Considérant que l'avenant au Contrat Grand Site jusqu'au 31 décembre 2015 proposé par le Conseil Régional,

Considérant que l'article 8-2 du présent avenant devra être rédigé par le Conseil Général,

Considérant que la signature du présent Avenant n'interviendra qu'après accord de l'ensemble des partenaires.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 17 voix pour et 12 abstentions.**

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'avenant au contrat Grand Site de Midi Pyrénées dans sa rédaction définitive validée par l'ensemble des partenaires.

- **DIT** que ce programme d'action sera réalisé en fonction de la capacité financière de la collectivité et des partenaires.



Pour copie conforme

Moissac le 23 décembre 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :



**GRAND SITE MIDI PYRENEES
DE**

MOISSAC

AVENANT AU CONTRAT SIGNE LE XXXX

Version n° du 09-12013.

Le **Conseil Régional de Midi-Pyrénées** représenté par Martin MALVY, son Président,
Le **Conseil Général** de Tarn et Garonne, représenté par Monsieur Jean- Michel BAYLET, son Président,
La **Commune de Moissac**, représentée par Monsieur Jean-Paul NUNZI, son Maire,
L'**Office de Tourisme** de Moissac, représenté par Monsieur Jean-Paul NUNZI, son Président,

Vu le contrat Grand Site Midi Pyrénées de Moissac, signé le XXX
Vu le Plan Triennal d'Aménagement et de Valorisation des Grands Sites Midi Pyrénées pour la période 2013 / 2015 approuvé par la Commission Permanente de la Région Midi Pyrénées en date du 11 mars 2013,
Vu la délibération de la commune de Moissac, en date du XXX
Vu la délibération de l'Office de Tourisme de Moissac, en date du XXX
Vu la délibération du Département de Tarn et Garonne, en date du XXX
Vu la délibération de la Région Midi Pyrénées en date du XXX

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Le dispositif des « Grands Sites Midi-Pyrénées » a été approuvé par l'Assemblée Plénière de la Région le 15 janvier 2009 et mis en œuvre en étroite partenariat avec les huit Départements, les Communes et les Offices du Tourisme concernés ainsi que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunales, Pays et Parcs naturels régionaux qui ont souhaité s'y associer.

Si la promotion des « Grands Sites Midi-Pyrénées » a incontestablement bien fonctionné depuis 2009, il s'avère désormais nécessaire de poursuivre et d'accentuer les efforts communs pour améliorer la qualité des équipements et des services dans chacun des Grands Sites.

Cette action est fondamentale car elle détermine la physionomie et la qualité esthétique des arguments patrimoniaux qui seront ceux des territoires dans les années à venir et contribuera aussi à réduire le décalage pouvant exister entre l'image qu'en avait le visiteur suite aux campagnes de promotion et la réalité constatée sur place de la qualité de l'accueil, des produits et des services.

Les résultats de l'enquête de satisfaction conduite en 2010/2011 par le Comité Régional du Tourisme auprès des visiteurs dans les « Grands Sites Midi-Pyrénées » ont démontré :

- un très bon niveau de satisfaction en terme d'accueil dans les lieux de visite, les Offices de Tourisme et chez les prestataires de service,
- des niveaux de satisfaction plus faibles, parfois très faibles dans plusieurs domaines que sont par exemple : l'accès et le stationnement, la propreté, l'accès aux personnes en situation de handicap, les équipements pour les enfants, les signalisations routière et autoroutière pour accéder à certains sites, le manque de dispositifs pédagogiques pour faciliter la découverte, la compréhension, l'orientation et le cheminement sur le site..

L'enjeu que représentent ces Grands Sites pour l'avenir touristique des territoires de la région Midi-Pyrénées est considérable. Ils constituent les arguments majeurs sur lesquels reposent principalement l'attractivité et les flux de cette économie mais aussi les caractères distinctifs de la destination Midi-Pyrénées par rapport à d'autres régions.

Pour mener à bien la réalisation de ces indispensables équipements, la grande majorité des collectivités concernées a également exprimé, au cours de la réunion de lancement du Réseau des Grands Sites qui s'est réunie le 21 juin 2012, à Toulouse, son souhait de pouvoir inscrire dans la durée, le partenariat contractuel qui caractérise ce dispositif.

C'est la raison pour laquelle l'Assemblée Régionale réunie les 20 et 21 décembre 2012 a décidé d'allonger, pour ce qui concerne la Région, la durée de ce partenariat contractuel en reportant son échéance au 31 décembre 2015.

Cette même Assemblée Plénière a approuvé le lancement du Plan Triennal de la Région pour l'Aménagement et la Valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » qui concerne essentiellement l'aménagement des coeurs emblématiques des Grands Sites, les espaces d'accueil et de repos, les offices du tourisme, les modes doux de circulation, la signalétique interne ainsi que la réalisation d'aménagements scénographiques dans les sites patrimoniaux ; les modalités d'interventions financières correspondantes ont été approuvées par la Commission Permanente du 11 mars 2013.

L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit d'engager sur une durée de trois ans, une dynamique déterminante pour chacun des « Grands Sites Midi-Pyrénées » afin de leur permettre de se hisser au rang de sites d'accueil de niveau international.

Le contenu opérationnel de cet avenant contractuel repose sur d'une part, les conclusions des diagnostic/plan qualité Grands Sites réalisés au sein du Grand Site, d'autre part la stratégie de développement définie par le Contrat Grand Site signé le XXXX.

ARTICLE 1 - Objet :

Le présent avenant a pour objet d'organiser :

- la poursuite du Programme d'aménagement et de valorisation du Grand Site de Moissac
- le partenariat entre la Région, le Département du Tarn et Garonne, et le Grand Site de Moissac ainsi que son inscription dans le Réseau « Grands Sites Midi Pyrénées ».

ARTICLE 2 - Rappels et état d'avancement du Contrat Grand Site signé le XXXX :

1/ *Rappels des axes stratégiques de développement et de valorisation du Grand Site de Moissac :*

- Renforcer le tourisme patrimonial et culturel
- Qualifier le Tourisme d'itinérance et de pleine nature ainsi que le tourisme fluvial
- Améliorer la qualité et la capacité d'hébergement
- Adapter les infrastructures

2/ **Bilan étape des actions réalisées :**

2.1 **Au titre des investissements** (cf tableau détaillé joint en annexe n°1 du présent avenant)

2-1-1 Renforcement du tourisme culturel et patrimonial

- Programmation culturelle (Festival de la Voix, CIRMA et Organum, Saison culturelle hivernale et estivale)
- Obtention du label Ville d'Art et d'Histoire et développement des premières actions (Ateliers pédagogiques, Visites commentées, Expositions et manifestations, création de documents)

2-1-2 Aménagements des espaces et locaux du périmètre abbatial

- Projet scientifique du musée
- Etude en cours sur la répartition des collections entre les différents espaces (salles du cloître, aile est, Palais abbatial)
- Etude en cours sur l'état sanitaire des bâtiments
- Requalification du patus
- Requalification d' l'OT prévue et reportée

2-1-3 Renforcement du tourisme fluvial et de pleine nature

- Requalification des locaux de l'aviron
- Création d'un port saisonnier sur le Tarn
- Création de Moissac-Plage
- Renforcement des services autour de la vélo-voie verte (label accueil vélo, maison éclusière, locations de vélos)

2-1-4 Aménagements urbains

- Requalification de la signalétique touristique
- AVAP
- Opération façades

2-1-5 Amélioration de la capacité et de la qualité des hébergements

- Création de l'hôtel l'Armateur
- Création de plusieurs chambres d'hôtes et gîtes d'étape
- Améliorations diverses au camping (marque Camping Qualité)
- Améliorations diverses à l'ancien Carmel

2.2 **Au titre des fonctions « accueil », « information », « promotion »,...** (cf. tableau détaillé joint en annexe n°2 du présent avenant)

- Création du site Internet et de sa version mobile (livrée en juillet 2013)
- Mise en place d'audioguides en 5 langues
- Obtention de la marque Qualité Tourisme
- Animation du groupe qualité Grand Site
- Développement de l'observatoire économique créée en 1997
- Animation des prestataires (accompagnement des porteurs de projets, animation numérique)
- Participation, avec le CRT et l'ADT, à de nombreuses opérations de promotion (salons, éductours, accueils presse etc)
Formations (Eductours Grands Sites, ANT, langues)

2.3 **Synthèse** du Diagnostic/Plan Qualité Grand Site partagé réalisé (cf. présentation du diagnostic joint en annexe n°3 du présent avenant)

Les lieux de visite de chacun des Grands Sites, correspondant aux critères du plan triennal font l'objet d'un diagnostic qualité spécifique et d'un programme d'actions qui devra être pré-validé en comité de pilotage stratégique.

ARTICLE 3 - Programme d'actions du Grand Site de Moissac sur la période 2013 /

2015 :

Le contenu opérationnel de cet avenant contractuel repose sur, d'une part les conclusions du diagnostic/plan qualité Grands Sites réalisé au sein du Grand Site, d'autre part la stratégie de développement définie par le Contrat Grand Site signé le XXXX.

(cf. tableau détaillé joint en annexe n°4 du présent avenant)

Actions à engager ou poursuivre dans le cadre de l'avenant

Amélioration de espaces urbains

- Achèvement du parcours « de la pierre à l'eau » (Carrefour St Jacques, Rue de l'Inondation)
- Amélioration et création de parkings et leur liaison avec le cœur de site
- Création d'une aire de camping-cars
- Achèvement du programme signalétique
- Mobilier urbain (stationnement vélos, corbeilles, bancs, toilettes)
- Mise en place d'un Règlement Local de Publicité

Amélioration de la qualité d'accueil

- Requalification de l'office de tourisme
- Création de l'espace multimédia grands Sites
- Créations de parcours d'interprétation dans le monument et en ville (mobilier et numérique)
- Harmonisation de l'identité visuelle des différents acteurs institutionnels sur la ville
- Renforcement de la visibilité du territoire tarn et garonnais et des grands sites de proximité sur les différents outils de communication

Animation-Promotion

- Groupe qualité Grands Sites
- Animation des prestataires et des différents acteurs pour les faire adhérer à ce programme qualité
- Renforcement de la mutualisation des actions entre CRT, ADT et Grands Sites en matière de promotion, production et commercialisation.

ARTICLE 4 - Organisation des acteurs du Grand Site :

L'office de tourisme est un acteur incontournable de la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique du grand site.

Il propose anime et coordonne les différents actions à mener pour associer tous les acteurs du territoire à la mise en œuvre de ces actions et notamment :

1/Les prestataires :

- Sensibilisation (newsletters) et suivi des nouveaux classements
- Informations sur les aides départementales et régionales pour l'amélioration de la qualité de l'offre
- Mise à disposition de contenus numériques pour présenter la destination
- Coordination de l'animation numérique du territoire en lien avec l'ADT et la CCI

2/Les acteurs culturels :

- Une convention sera signée entre le service du Patrimoine et l'Office de Tourisme pour formaliser les actions qui sont déjà menées et définir leur développement : Travail en commun sur le contenu des visites guidées, productions de contenus sur les outils d'interprétation signalétique et numérique, harmonisation des politiques éditoriales, participation commune aux groupes de travail départementaux et régionaux sur ces questions.
- Collaboration étroite avec le service culturel et le tissu associatif dans l'organisation de l'animation culturelle du site (Diagonales, Festival de la Voix, Fête des Fruits, animations estivales du Parvis etc..)
- Communication mutualisée des événements avec le service communication ou d'autres acteurs culturels ou touristiques de la ville

ARTICLE 5 - Le Grand Site avec son environnement territorial :

L' Office de Tourisme, mène l'ensemble de ces actions en collaboration étroite avec les acteurs départementaux et régionaux :

- Participation aux opérations de promotions (salons, éductours , accueils presse)
- Mutualisation de certaines opérations de communication avec l'ADT82 ou d'autres OT de proximité (Lauzerte, Auvillar)
- Participation à la réflexion départementale sur la structuration du réseau des animateurs numériques de territoire.
- Participation au groupe de travail régional sur les nouveaux indicateurs économiques
- Participation au groupe des directeurs d'OT animateurs du réseau régional (FROTSI)

ARTICLE 6 - Le Réseau Grand Site :

Les cosignataires titulaires du Contrat de Grand Site de Moissac et du présent avenant sont invités à s'inscrire dans le Réseau « Grands Sites Midi Pyrénées » et s'engagent à respecter les principes suivants :

6.1 Mise en place d'un espace vitrine promotionnel « Grands Sites Midi Pyrénées » et d'un espace d'interprétation du Site et de son environnement territorial

Descriptif des actions, implantation, diffusion,...

Cet espace scénographie sera doté d'outils numériques, écrans et productions multimédia pour présenter le Grand Site, les lieux incontournables du territoire de proximité (à l'échelle interdépartementale) et le réseau régional Grands Sites.

Par ailleurs, les personnels des offices du tourisme auront une très bonne connaissance de leur territoire, mais aussi des Grands Sites, afin de répondre aux demandes des visiteurs.

6.2 Charte Graphique : les actions de promotion et de communication réalisées par l'Office de Tourisme et les acteurs (Commune, Conseil Général et Conseil Régional) devront respecter la Charte Graphique « Grands Sites Midi-Pyrénées » dont les principes sont rappelés en annexe 5 du présent avenant.

6.3 - L'Office de Tourisme et les acteurs (Commune, Conseil Général et Conseil Régional) **participeront aux travaux organisés dans le cadre du Réseau « Grands Sites Midi Pyrénées ».**

Les thèmes suivants seront notamment abordés :

- démarche Qualité (accueil, signalétique adapté à l'accueil de clientèle internationales, propreté, qualité des services, mobilité douce ; stationnement ...),
- aménagements des espaces urbains
- e-tourisme et e-mobilité,
- dispositif de connaissance et d'interprétation en direction du grand public avec priorité en direction des jeunes publics,
- mise en œuvre de la stratégie du développement durable du tourisme,
- qualification des hébergements et des services
- stratégie de fidélisation,
- la valorisation du patrimoine,
- dispositifs de sensibilisation des habitants et acteurs touristiques à la politique Grands Sites
- suivi de la fréquentation et des retombées économiques ...
- participation des personnels de l'office du tourisme au plan de formation, coordonné par la FROTSI et, entre autre :
- la formation proposée pour les personnels d'accueil, sur les "fondamentaux de l'accueil en Midi-Pyrénées" (à compter de 2014)
- la mise en place d'un dispositif de formation du personnel saisonnier (Connaissance du Grand Site et de sa proximité, ...)
- la participation des personnels aux formations découverte organisées par la FROTSI, les UDOTSI et/ou les CDT/ADT

ARTICLE 7 - Pilotage :

Le Comité Qualité Local

Cette instance de concertation organisée autour des collectivités concernées (Mairie de Moissac, Office du Tourisme de Moissac, Pays de Garonne Quercy Gascogne, Conseil Général de Tarn et Garonne, Agence départementale du Tourisme, Conseil Régional, Comité Régional du Tourisme,

FROTSI, ABF, DRAC), vise à fédérer les acteurs touristiques, culturels et en charge de la protection et de la valorisation de l'environnement.

Son objectif consiste à sensibiliser, associer et impliquer l'ensemble des acteurs concernés dans la dynamique de développement et de valorisation du Grand Site et à renforcer la cohérence et la complémentarité des démarches localement engagées (VPAH, UNESCO, OGS, démarches qualité, ...).

Ce Comité Qualité a également pour mission de suivre l'état d'avancement de la démarche Qualité Grand Site et de présenter une évaluation annuelle au Comité Stratégique de Pilotage.

Il est composé des partenaires suivants :

- Mairie de Moissac,
- Office du Tourisme de Moissac,
- Pays de Garonne Quercy Gascogne,
- Conseil Général de Tarn et Garonne,
- Agence Départementale du Tourisme,
- Conseil Régional,
- Comité Régional du Tourisme,
- FROTSI,
- ABF,
- DRAC

Le Comité de Pilotage du Grand Site :

Il a pour but :

- **de piloter** la stratégie d'organisation du site
- **de suivre, apprécier, évaluer, orienter** les programmes d'actions définis
- **d'élaborer les propositions d'actions** dont les projets et les dossiers de demandes de subventions qui seront examinées par les instances délibérantes dans le respect de leurs dispositions et critères d'intervention respectifs de concertation et de programmation prévues au titre des procédures contractuelles territoriales.

Il est composé des co-signataires du Contrat Grand Site et du présent avenant.

Il associe les partenaires techniques, locaux, départementaux, régionaux concernés (OT, CDT / ADT, CAUE, UDOTSI, CRT, ARPE, URCAUE, FROTSI ...)

Il associe également, sous réserve de leur accord, les services de l'Etat, en fonction des spécificités du Grand Site (ABF, DREAL, DRAC, PNP...)

ARTICLE 8 - Les engagements de la Région et du Département du Tarn et Garonne :

8.1 : Pour la Région : reprise des Critères du Plan Triennal d'Aménagement et de Valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » adoptés par la Commission Permanente du 11 mars 2013.

8.2 Pour le Département :

Contenu à compléter par le Conseil Général

ARTICLE 9 – DUREE :

Le présent avenant est conclu pour la période 2013 / 2015

A XXX

Le XXX

Signataire 1

Signataire 2

signataire 3

signataire 4

